

STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le statut en vigueur (loi n° 975 du 12/07/1975), qui ne concerne actuellement que les fonctionnaires fait l'objet d'une réactualisation annoncée par le Gouvernement depuis maintenant plus de 4 ans :

- discours du Ministre d'Etat lors des Séminaires de l'Administration des 11 avril 2007, 31 mars 2008, 16 avril 2009 et 9 mars 2010
- interview de M. le Ministre d'Etat dans le Monaco-hebdo du 27 janvier 2011
- déclarations diverses lors d'interviewes ...

Le syndicat a donc eu également le temps de travailler studieusement, patiemment et avec beaucoup de recherches sur ce qu'il voudrait voir dans le futur statut.

Le SAEC rappelle qu'il veut un statut pour tous !

Dans ce but, nous avons donc finalisé des revendications importantes que nous avons présentées au Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales lors de 2 réunions :

- le 23 mai 2011 : Droit Syndical et les Commissions Médicales
- le 14 novembre 2011, revendications sur la durée de travail (englobant les heures supplémentaires, les récupérations...) et les astreintes (non prévues dans les textes officiels)

Pendant cette rencontre du 14 novembre, nous avons entendu avec plaisir M. VALERI affirmer que **le problème des plannings et d'organisation du Foyer de l'Enfance seraient résolus par l'embauche** de 14 personnes, ce dont nous convenons parfaitement et qui pourrait s'appliquer ailleurs.

Lors de cette même rencontre, nous avons été désagréablement surpris par le comportement désinvolte et méprisant du Directeur de la Sûreté Publique envers notre délégation et particulièrement envers notre représentant au sein de cette direction, qui assistait à cette réunion, non pas en tant que subalterne de M. MUHLBERGER, ni en tant que délégué de la Sûreté, mais bien en qualité de Conseiller Syndical de la Fonction Publique.

Le respect est une attitude constante du SAEC envers tous et nous ne pouvons accepter une telle attitude, particulièrement de la part d'un Directeur. Le « dialogue social » commence par une attitude respectueuse réciproque ! Et comme l'avait d'ailleurs affirmé M. VALERI, phrase citée dans le Monaco Hebdo du 08/09/2011 : *« Le dialogue social n'est pas une affaire d'opportunité... C'est un état d'esprit permanent, une manière d'avancer ».*

Le détail de nos revendications se trouve dans la rubrique « Nos Actions » de notre site Internet www.saec-monaco.com

Redéploiement des postes

M. VALERI nous a assuré que tous les départs en retraite seraient remplacés ou redéployés.

Soucieux de veiller à ce que ces mesures soient bien mises en œuvre, nous vous demandons instamment de nous faire savoir si dans vos services, les départs en retraite ou les démissions font bien l'objet de recrutements (par téléphone ou mail, voir page 4).

Mairie : Auxiliaires de Vie

En 2009, le Syndicat avait obtenu pour ce personnel des avancées sociales importantes mais aucune suite n'avait été donnée à notre demande de création d'un « pool d'astreinte ». En effet, cette création se révèle être indispensable car actuellement le personnel doit demeurer joignable 7 j /7 et 24 h/24.

Or, ce procédé remet en cause le respect du domicile et de la vie privée garantis par la Constitution monégasque et la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Dernièrement, nous avons rencontré MM. PEGLION, Secrétaire Général et MALGHERINI Conseiller Communal, pour leur faire part de nos préoccupations. Des propositions concrètes doivent être faites prochainement. A SUIVRE.....

En décembre 2010, M. le Maire nous informait que la salle de repos pour les auxiliaires de vie serait à leur disposition au cours du 1er semestre 2011.

A ce jour, toujours pas de local..... mais « **ça ne saurait tarder** », nous a-t-on dit...

Mairie : ENFIN ! ! ! ! !

Après avoir été saisi par divers personnels concernant la communication des fiches signalétiques, le 1^{er} février dernier, le Syndicat demandait à M. le Maire que chaque agent puisse se voir communiquer ces informations.

Depuis le mois d'octobre, une partie des agents possédant l'outil informatique a accès à sa fiche personnelle par le biais de la base « Personnel LC ».

Une difficulté demeure pour le personnel n'ayant pas d'ordinateur. En effet, une réflexion est en cours pour la mise à disposition d'un local avec PC ou encore, l'installation de bornes.

Dans l'immédiat, tout agent peut en faire la demande verbale auprès de son Chef de Service.

Pour contacter vos représentants, plusieurs solutions :

Lors des prochaines permanences :

- Mercredi 7 décembre 14h – 17h
- Lundi 9 janvier 14h – 17h
- Lundi 26 janvier 14h – 17h

(et **sur rendez-vous** de 12h à 14h et de 17h à 18h)
Au dessus de la pharmacie de Fontvieille – 3^{ème} étage

Par téléphone : 06 03 94 65 81

Par mail : info@saec-monaco.com

Internet :

www.saec-monaco.com

(Il est rappelé que la cotisation syndicale est déductible des impôts sur le revenu à hauteur de 66 %)



SYNDICAT DES AGENTS DE L'ETAT ET DE LA COMMUNE

Bulletin d'information n° 23
Novembre - Décembre 2011

POUVOIR D'ACHAT

Source INSEE

« En octobre 2011, l'indice des prix à la consommation (IPC) est en hausse de 0,2 %, après une baisse de 0,1 % en septembre. Sur un an, il augmente de 2,3 %. »

Le SMIC est donc revalorisé automatiquement de 2,1% au 1^{er} décembre en raison justement de cette inflation.

La valeur du point indiciaire de la Fonction Publique à Monaco a augmenté de 0,8% le 1^{er} janvier 2011 et de 0,8% le 1^{er} juillet 2011, soit 1,6% sur l'année 2011, ce qui est inférieur à l'inflation

Le SAEC réitère donc ses demandes d'augmentation, soit une revalorisation de 4% du point indiciaire.